

**HAUT
BUGEY**

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet
N° 71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 24/10/2025 N° D2025-86

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Partenariat et aide financière au covoiturage – substitution d'entité
juridique (Blablacar Daily)**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quel que soit leur montant, existant ou en cours, ayant pour objet : le changement de coordonnées bancaires du titulaire, la prolongation des délais d'exécution, le changement de dénomination sociale et la restructuration du titulaire initia* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-6 ;

Vu les projets d'avenants,

Vu les pièces justificatives transmises par le prestataire.

PREAMBULE

Suite à approbation du conseil d'agglomération du 15 juillet 2025, un contrat de prestation prenant effet début septembre 2025 a été conclu avec la société Comuto SA afin de développer le covoiturage domicile – travail via une application dédiée et le versement d'un incitatif financier à cet effet. (Blablacar Daily)

Il est envisagé de procéder au transfert de l'activité BlaBlaCar Daily par Comuto SA à sa filiale Comuto Daily par la conclusion d'un traité d'apport partiel d'actifs et ainsi de céder les contrats conclus entre l'Opérateur et la Collectivité vers Comuto Daily.

C'est dans ce contexte et au regard d'une part, de la convention de prestations pour la mise en place du développement du covoiturage quotidien sur le territoire de la collectivité et

d'autre part, de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs conclues entre la Collectivité et l'Opérateur, qu'il est prévu de substituer l'entité juridique cocontractante de la Collectivité.

MODIFICATIONS INTRODUITES

Les avenants ont pour objet de substituer l'entité COMUTO DAILY (990 078 321) à la société COMUTO SA (491 904 546) et d'acter le RIB vers lequel les montants restant éventuellement à régler seront versés.

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer les avenants ci-après, , sous réserve de la conclusion d'un traité d'apport partiel d'actifs entre Comuto SA et sa filiale :

- o avenant à la convention de prestation formalisant le changement d'entité juridique de Comuto SA par Comuto Daily;
- o avenant à la d'une convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs formalisant le changement d'entité juridique de Comuto SA par Comuto Daily;

Article 2 : De prendre toute décision et de signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.



Le Président

Michel MOURLEVAT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Partenariat et aide financière au covoiturage - substitution d'entité juridique (Blablacar Daily).

.....
Date de décision: 24/10/2025

Date de réception de l'accusé 24/10/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : D202586

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251024-D202586-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : D2025_86.pdf (99_AR-001-200042935-20251024-D202586-AR-1-1_1.pdf)

